DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210531-lmc100000022124-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/06/2021
Réception Préfet : 03/06/2021
Publication RAAD : 03/06/2021

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-3/09**

OBJET : Requalification de la Route départementale (RD50). Aménagement de l'intersection avec la RD 637, recalibrage de la RD 50 et création d'une voie verte sur le territoire des Communes de Perthes-en-Gâtinais et Fleury-en-Bière. Acquisitions foncières.

Le projet de requalification de la RD50, déclaré d'utilité publique le 12 novembre 2015 nécessite des acquisitions foncières. Les négociations menées avec les propriétaires et exploitants concernés par l'enquête parcellaire, relative à l'aménagement de l'intersection avec la RD637 et de l'ouvrage d'art destiné aux piétons et aux cycles sous le carrefour, ont abouti à des accords. Ces parcelles seront dans un premier temps classées dans le domaine privé du Département, puis après travaux, incorporées dans son domaine public.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°1,

Vu la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012 relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/01 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au vote du budget départemental,

Vu l'estimation de la Direction générale des Finances Publiques, France domaine du 18 août 2017,

Vu l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition par le Département de Seine-et-Marne de la parcelle cadastrée section ZA n° 200 sise à Fleury-en-Bière, d'une superficie de 1896 m² appartenant à Monsieur Guy JULLEMIER et par conséquent le versement de la somme de 1 501,63 €.

Article 2 : d'approuver l'acquisition par le Département de Seine-et-Marne de la parcelle cadastrée section ZA n° 212 sise à Fleury-en-Bière, d'une superficie de 158 m² appartenant à Monsieur Guy JULLEMIER et par conséquent le versement de la somme de 104,28 €.

Article 3 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération « acquisition foncières pour travaux DI 2014 » de l'action « acquisition foncière ».

Article 4 : d'autoriser le représentant du Département de Seine-et-Marne à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que le traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation destinés à concrétiser ces acquisitions ainsi que tous documents nécessaires au transfert de propriété et au paiement des indemnités.

Article 5 : que les parcelles entrant ainsi dans le patrimoine du Département seront incorporées dans le domaine public routier départemental, après réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne